



**AFEAS**

**LES RECOMMANDATIONS  
DE  
L'ASSOCIATION FÉMININE  
D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFEAS)  
PRÉSENTÉES À  
STATISTIQUE CANADA**

***LE CONTENU DU RECENSEMENT DE 2001***

**Juillet 1998**

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale vous transmet les recommandations suivantes exprimées au nom de ses 20 000 membres réparties dans 450 localités du Québec. Nos recommandations portent sur les aspects suivants:

1. Pertinence du maintien de la question 30 sur les activités reliées au travail à la maison
2. Modifications proposées à la question 30 du recensement de 1996
  - a) une proposition pour le titre de cette question;
  - b) question 30 a): ajout de l'aspect administratif avec exemples appropriés;
  - c) question 30 b): ajout d'exemples illustrant les soins aux enfants malades;
  - d) ajout d'une sous-question 30 d): sur les soins ou l'aide prodigués à une ou à plusieurs personnes adultes ayant des problèmes de santé.
3. Pertinence d'une question sur le travail bénévole.

## 1. PERTINENCE DE LA QUESTION 30 SUR LES ACTIVITÉS RELIÉES AU TRAVAIL À LA MAISON

### *Une reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré*

Plusieurs raisons motivent notre position. Le recensement permet une cueillette de données auprès de toute la population contribuant par ce processus même à une reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré qu'aucune autre enquête ou campagne de sensibilisation ne peut permettre.

À une époque où le travail non rémunéré augmente, où, de plus en plus, nos gouvernements se retirent des services de santé, des services sociaux et de l'éducation, où les membres de la famille sont appelés à apporter leur contribution non rémunérée pour prendre la relève, il apparaît primordial aux membres de notre association qu'une telle question soit maintenue dans chaque questionnaire de recensement. Les données fournies par le recensement et par les enquêtes sociales sont précieuses pour comprendre l'ampleur du travail accompli au foyer: le travail domestique ainsi que les soins dispensés aux enfants, aux personnes malades, âgées, handicapées ou en perte d'autonomie. Elles permettront d'attribuer une valeur à ce travail afin de permettre l'accès à des mesures sociales de nature à le reconnaître: régime de pensions, compensations dans le cadre du virage ambulatoire, etc. Elles pourront également contribuer à identifier les besoins des personnes qui accomplissent ce travail favorisant ainsi la mise en place, à leur intention, de mesures de support aussi bien communautaires que privées.

Nous accordons une grande importance à l'enquête sociale qui permet une évaluation plus poussée du travail non rémunéré et nous tenons également au maintien de telles enquêtes. Cependant, la présence d'une question dans le recensement est essentielle à notre avis pour reconnaître l'importance du travail à la maison et pour contribuer à rendre visible chacune des composantes de ce travail. Les membres de l'AFEAS réclament la présence d'une telle question dans le questionnaire de recensement depuis 1992.

### ***Une sensibilisation à l'inégalité dans le partage du travail non rémunéré largement accompli par les femmes***

Notre association déplore le fait que ce sont encore les femmes qui effectuent la plus grande part du travail accompli à la maison, travail actuellement invisible, parce que non rémunéré et non comptabilisé dans les comptes nationaux. Une question dans le recensement favorisera une prise de conscience sur l'inégalité qui existe dans le partage entre les femmes et les hommes des tâches non rémunérées et contribuera peut-être à un meilleur partage. Elle permettra également une revalorisation du travail rémunéré traditionnellement féminin qui subit les effets de la non reconnaissance de ce même travail fait sans rémunération par les femmes, dans les familles. Cette non reconnaissance n'est pas étrangère à la pauvreté des femmes.

### ***Une plus grande visibilité pour le travail non rémunéré effectué à la maison***

Les résultats du recensement sont largement diffusés. Ils rejoignent une plus grande partie de la population que ne le font les résultats des autres enquêtes. Leur diffusion et les commentaires qu'ils suscitent dans les médias contribuent à augmenter la visibilité du travail non rémunéré.

## **2. MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA QUESTION 30 DU RECENSEMENT 1996**

Quelques modifications nous paraissent souhaitables pour améliorer la portée de cette question.

### **A) *Le titre de la question : Activités reliées au travail à la maison.***

Nous proposons ce titre au lieu du titre actuel *Activités à la maison* car nous voyons dans le titre utilisé pour le recensement 96 un prolongement de l'ambiguïté qui fait que le travail non rémunéré effectué à la maison et auprès des siens n'est pas véritablement considéré comme un travail. En l'intitulant *Activités reliées au travail à la maison*, cette ambiguïté disparaît et permet de reconnaître le travail fait comme un véritable travail productif pour la famille et pour la société.

### **B) Ajout d'un item à la question 30) La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes:**

**a) aux travaux ménagers, à l'entretien et à l'administration de la maison, à l'entretien du jardin pour les membres du ménage ou par d'autres personnes, sans rémunération?**

L'ajout de l'item *...et à l'administration de la maison...* ne fait que clarifier la question qui interpelle déjà l'aspect administratif du travail à la maison, un exemple donné en fait foi: *faire la comptabilité*. Un exemple supplémentaire pour illustrer cet aspect serait utile.

### **C) Ajout d'exemples pour illustrer la question 30) La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes: b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération?**

Les exemples donnés se limitent à des soins quotidiens à des enfants en bonne santé. Elle n'exclut pas les soins dispensés à des enfants malades, handicapés... Cet aspect serait cependant plus explicite si des exemples faisaient allusion à de telles

situations.

30 b) ajouter aux exemples: soins à prodiguer à des enfants malades, à des enfants handicapés, transport effectué pour conduire à l'hôpital un enfant nécessitant des traitements spécialisés...

**D) Ajout d'une sous-question à la question 30) La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes:**

**Ajout proposé: d) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes adultes ayant des problèmes de santé, sans rémunération?**

Les questions 30 b) et 30 c) visent les soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées. Cependant les soins prodigués à des adultes sont complètement oubliés. Pourtant, dans le cadre du virage ambulatoire, cette situation est de plus en plus fréquente et l'état fait appel à la collaboration des membres de la famille, surtout les femmes, qui doivent prendre la relève, par exemple après un séjour écourté à l'hôpital ou pour prendre soin, sans rémunération, d'une personne malade qui suit des traitements avancés en médecine de jour. Des exemples devraient permettre de bien comprendre les diverses situations possible.

**3. PERTINENCE D'UNE QUESTION SUR LES ACTIVITÉS RELIÉES AU TRAVAIL BÉNÉVOLE**

Les membres de notre association se sont prononcées en faveur d'une telle question en adoptant une résolution en ce sens lors de l'assemblée générale de 1997. Cette question devrait permettre aux citoyennes et citoyens de faire part du nombre d'heures consacrées à des activités volontaires dans leur communauté. La réduction de l'engagement des gouvernements à tous les paliers, fédéral, provincial et municipal, accroît le nombre de besoins qui doivent être comblés par le bénévolat.

Le travail bénévole contribue à la richesse de notre pays. Même si Statistique Canada lui a déjà consacré deux enquêtes spécifiques, il nous apparaît important que le questionnaire de recensement qui est adressé à toute la population à travers le Canada, propose une question sur ce sujet. Elle permettrait de reconnaître l'importance de ce travail sur lequel les gouvernements comptent, de le valoriser et de reconnaître ainsi le mérite des personnes qui l'accomplissent. Les données recueillies régulièrement à chaque recensement permettront de rendre compte de l'ampleur du bénévolat qui est réalisé et de le rendre visible. Cette demande n'exclut pas le besoin d'enquêtes plus poussées réalisées régulièrement afin d'identifier les secteurs où l'activité bénévole est le plus nécessaire de même que pour mettre en évidence les besoins des bénévoles.

Ces données, jointes à celles sur le travail non rémunéré accompli dans les familles et à celles du travail rémunéré permettront d'en arriver à un système de compte du travail global autant rémunéré que non rémunéré accompli par les femmes et par les hommes. Un tel système de compte global traduirait d'une manière plus juste la valeur de l'ensemble du travail produit.

## ÉVALUATION DU RECENSEMENT: ACQUIS, LIMITES ET STRATÉGIES

Par Evelyn Drescher, *Mothers are women (MOW)*  
Traduction: Michelle Houle-Ouellet (AFEAS)

Il y a toujours des risques à se battre pour quelque chose, à l'obtenir et à demeurer malgré tout critique. L'un de ces risques est de passer pour une femme plaignarde qui (faites votre choix): a) ne peut comprendre la complexité de l'enjeu, b) est seulement toujours insatisfaite, ou, c) est une féministe (et nous savons tous ce que cela veut dire). Et c'est ce qui arrive avec le recensement. Nous devons nous réjouir de la reconnaissance publique des activités domestiques non rémunérées, des soins à la famille et aux aînés obtenue par le recensement de 1996. Nous devons aussi reconnaître les limites de ce résultat, en faire une critique et suggérer les ajustements nécessaires. Nous devons agir avec la conviction que ceci est un dialogue avec Statistique Canada et que le travail que nous faisons fait partie d'un processus.

### Question 30: Désormais, le travail au foyer n'est plus invisible

Le 14 mai, environ 20% de la population recevra le questionnaire long du recensement qui doit être rempli par toutes les personnes, âgées de 15 ans et plus, d'un ménage. La question 30 traite du travail non rémunéré et elle se trouve dans la section intitulée *Activités à la maison* qui précède la section *Activités sur le marché du travail*. Il y a trois parties à la question 30: a) les activités domestiques, entretien de la maison et de l'extérieur (préparer les repas, faire le lavage, planifier le travail de maison, les achats et couper le gazon), b) les soins à la famille (surveiller ses propres enfants et les enfants des autres, sans rémunération, donner les bains, conduire aux activités, aider aux devoirs et discuter des problèmes), et c) les soins et l'assistance aux personnes âgées (dispenser les soins personnels, rendre visite, téléphoner, aider aux magasinage, aux transactions bancaires ou administrer des médicaments). Les questions sont construites selon le modèle des études de temps que privilégie Statistique Canada et selon les tâches auxquelles leurs enquêtes d'utilisation du temps et leurs études de temps réfèrent.

Une des victoires les plus importantes pour les femmes, en plus du fait d'avoir obtenu ces questions sur le travail domestique et auprès de la famille, c'est que ces questions incluent la composante gestion (planification et budget) aussi bien que l'aspect physique (nettoyage) plus souvent associé au travail au foyer. De plus, au lieu de limiter les soins aux enfants et aux personnes âgées aux seuls soins d'entretien physique (laver, nourrir), on reconnaît l'aspect émotif (conseiller, parler). Cette approche reconnaît une meilleure compréhension du travail étudié et est de nature à mieux mesurer une part peut-être floue mais qui requiert beaucoup de temps des responsabilités liées à ce travail. Ce que cette approche reconnaît également, c'est que ce travail requiert plusieurs compétences (gestion et responsabilité) qui augmentent sa valeur s'il est comparé aux compétences équivalentes du travail rémunéré. Ceci aura un impact sur les méthodes d'évaluation qui seront utilisées pour traiter ces données. La valeur de remplacement de ce travail ne pourra être limitée à l'utilisation de la plus basse catégorie du travail payé équivalent, par exemple, le coût d'une femme de ménage.

Il y a quelques limites importantes à la question 30. La première est l'absence d'une catégorie pour les soins aux enfants ou aux adultes ayant des besoins spéciaux. La question 7 du recensement sur «les limitations d'activité» tient compte des individus qui ont des pertes d'autonomie à long terme mais il n'y a de place nulle part pour comptabiliser le travail des dispensatrices de soins auprès de ces individus excepté par la partie qui porte sur les soins aux enfants/personnes âgées de la question 30. C'est à la fois inapproprié et inadéquat pour comprendre ce travail. La seconde est la limite du «dix heures et plus» accordée pour mesurer les soins dispensés à une ou plusieurs personnes âgées. Et,

en dernier lieu, mesurer l'âge de la population canadienne fournit une donnée quantitative trop restrictive qui ne permet pas de connaître la sorte d'information de plus en plus nécessaire au moment où les familles et les communautés essaient de composer avec le vieillissement de la population de même qu'avec les changements qui ont cours dans les services sociaux.

Le pré-test, réalisé par Statistique Canada en 1994 en guise de travail préparatoire au recensement de 1996, dans le but de vérifier la faisabilité des questions sur le travail non rémunéré, proposait une question (non acceptée pour le recensement) sur «les soins ou l'assistance non rémunérée à des personnes autres que les enfants et les personnes âgées». Les exemples incluaient l'aide à des proches pour effectuer leurs transactions bancaires, conduire des amis à des rendez-vous, effectuer la surveillance de la maison des voisins. Laissant de côté la critique qui soulignait que les exemples donnés mettaient l'accent sur les aspects les moins indispensables des soins qu'il est possible d'imaginer, la question finalement abordait néanmoins la catégorie entre les enfants et les personnes âgées et offrait la possibilité de reconnaître les personnes qui soignent une soeur adulte, un conjoint, une amie tout au long d'une maladie chronique ou terminale, ce que les limites inadéquates du maximum de 10 heures ou plus ne permettent pas. Une formulation révisée de la question reconnaissant les soins dispensés aux autres adultes non autonomes devrait être un objectif pour le recensement de 2001.

Un des oublis le plus évident concerne le travail bénévole. Le travail communautaire bénévole est une composante majeure du travail non rémunéré des femmes et ce travail soutient et enrichit les communautés. C'est aussi un travail qui augmente et s'intensifie quand des coupures sont faites dans les services sociaux. Non seulement ce travail non payé est capital pour comprendre la contribution économique et sociale des femmes dans notre société, mais dans une période de coupures, de restructurations et de restrictions à laquelle nous faisons face, ce genre de données est impérieuse pour une juste évaluation et le développement de politiques publiques spécialement en soins de santé, en éducation et en regard des services communautaires.

Une question sur les activités bénévoles effectuées dans le cadre d'un organisme de charité, d'un organisme sans but lucratif ou religieux a été testée mais non acceptée dans le questionnaire de recensement 1996. Les exemples pour ces activités réfèrent à l'organisation d'un événement spécial, la défense de droits, la sollicitation et la levée de fonds, le tutorat ou l'enseignement, la participation à un comité ou un conseil d'administration. C'était une tentative pour tenir compte du bénévolat et nous comprenons par là que Statistique Canada est ouvert à poursuivre la cueillette de données sur le bénévolat, même si ce n'est pas nécessairement par le biais du recensement. Une des plus importantes objections qui a été soulevée par Statistique Canada vis-à-vis la présence d'une telle question dans le recensement, réside dans l'inutilité d'obtenir seulement le nombre d'heures consacrées au bénévolat. Il serait plus important d'identifier quelle sorte de bénévolat est accompli, où il est accompli, et pour qui, dans l'intention d'utiliser les données d'une manière utile au développement et en vue de leur analyse pour des politiques publiques. Pourtant, il nous semble que c'est un point aussi important de connaître combien de bénévolat est réalisé et par qui, spécialement pour les personnes qui le font. C'est notre temps et notre travail. Il devrait être comptabilisé comme une part de notre contribution productive à nos communautés et à l'économie et les tendances dans les changements et l'augmentation de ce travail devraient être mesurées en regard de leur impact sur les travailleurs et non pas seulement en regard des bénéficiaires. MOW continuera de revendiquer la place du bénévolat dans le recensement.

### **Les activités liées au marché du travail: encore le vrai travail**

Quand on compare le traitement du travail non rémunéré au travail rémunéré dans le recensement, on est frappé par les standards différents qui sont appliqués pour ces deux forces de travail. Selon

Statistique Canada, les informations obtenues dans la section sur *les activités à la maison* «permettront de mieux comprendre de quelle façon ces activités non rémunérées viennent contribuer au bien-être de la population canadienne» tandis que les renseignements de la section sur *les activités du marché du travail* «sont importants pour les entreprises et les gouvernements en vue de mettre sur pied des programmes d'éducation et de formation, de prévoir l'évolution de l'emploi, de planifier des systèmes de transport et de navetage efficaces, et d'élaborer des mesures visant à aider les employeurs à créer des emplois partout au pays». Peut-être est-ce justement parce que l'information sur le travail non rémunéré n'est pas encore disponible qu'elle n'a pu être utilisée pour élaborer des politiques publiques, mais l'utilisation de «bien-être» indique que le travail non rémunéré est considéré comme un indice mou plutôt que comme une composante politique sérieuse.

En fait, la satisfaction d'avoir une section sur les activités domestiques non rémunérées est grandement diminuée quand on réalise que le *travail non rémunéré* n'est toujours pas appelé *travail*. Statistique Canada a décidé d'utiliser le mot **activités** plutôt que **travail**. *Travail* est soigneusement banni de la section sur les activités domestiques. Autant le mot travail a un sens spécifique dans notre compréhension commune, en ce sens qu'il est considéré comme utile, ayant une valeur et productif, autant le terme activité est plus ambigu. Comment «La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes?» peut-il se comparer à la question 31 de la section sur les activités du travail qui demande: «La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte?» Consacrer et travailler sont deux choses séparées et différentes: consacrer est simplement moins important, a moins de valeur et est moins productif que travailler. De plus, la manière de mesurer le temps est traitée différemment. Alors que les cases sont clairement délimitées en heures pour le travail non rémunéré, les personnes qui travaillent peuvent répondre selon leur propre estimation du temps (nombre d'heures, à l'heure près) à la question 31.

Les questions 38 à 40 fournissent aussi de la latitude aux répondants pour décrire leur travail rémunéré. La question 38 demande: «Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?» et la 39: «Quel genre de travail, cette personne faisait-elle?» La question 39 est particulièrement importante parce qu'elle demande aux personnes d'identifier elle-même leur occupation. Quelques-uns des exemples donnés sont: concierge, commis comptable, directeur du service de génie civil et enseignant. On ne demande pas aux travailleurs non rémunérés d'identifier leurs occupations aussi, il y aurait une argumentation à faire valoir sur le fait que le travail au foyer et les soins à la famille peuvent aussi inclure les tâches d'un concierge, d'un commis comptable, d'un gérant et d'un enseignant ainsi que bien d'autres fonctions. Statistique Canada a rejeté l'identification d'une classification de fonctions pour la personne qui fait, à temps plein ou à temps partiel, le travail au foyer en dépit des efforts de lobbying de la part des femmes pour obtenir une telle identification. Nos «activités» ne sont pas une occupation. De plus, ce qui est encore plus significatif pour cette série de questions, on ne nous demande pas d'identifier comment notre travail s'intègre dans l'économie comme la question 38 le demande aux personnes qui sont sur le marché du travail rémunéré.

Quand un travail est-il un travail? Dans la note qui accompagne les questions 37 à 44, on dit que ces questions «portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière». Et, plus loin, si cette personne n'avait pas d'emploi, «sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures». La question qui se pose est quand on fait du travail au foyer non rémunéré, qu'on dispense des soins à la famille et aux personnes âgées jusqu'à 60 heures ou plus par semaine, est-ce en fait un travail? Si ça ne l'est pas, alors qu'est-ce que c'est? Si une femme fait à la fois 40 heures de travail payé et 45 heures de travail non payé, doit-elle inclure son travail non payé dans son «travail»? Ou le travail au foyer et les soins ne sont-ils que des «activités» simplement, pas du travail?

Ou encore, quand le travail n'est-il pas du travail? Dans la question 45, nous lisons: «Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1995?» Parmi les choix de réponses (ex.: vacances ou congé de maladie), la personne peut inclure les semaines «qu'elle a travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération.» Le libellé de cette question démontre le succès durement gagné par les agricultrices qui ont obtenu que leur travail soit reconnu comme un travail. On peut se demander pourquoi le travail au foyer ne peut-il être inclus ici? La réponse est que le travail au foyer n'est pas considéré comme productif; il est vu davantage comme lieu de consommation que comme lieu de production. Le travail qui sort de là est *fait*, pas travaillé. Si nous étudions chaque question de la section sur *les activités du marché du travail*, nous trouverions d'autres exemples démontrant que la manière dont les mots sont utilisés dans cette section marque clairement que des distinctions ont été faites entre le *vrai* travail et le travail non rémunéré. Comme dernier exemple, la question 44 demande: «Comment cette personne se rendait-elle habituellement au travail?» Les choix de réponses font ressortir clairement que le foyer n'est pas un lieu de travail. Cette lacune vaut autant pour les personnes qui font du travail non rémunéré que pour celles qui font du travail rémunéré au foyer, ce qui devient de plus en plus fréquent.

Est-ce que tout cela est seulement de la sémantique? Est-ce que cela fait une différence la manière dont le travail est perçu et le genre de reconnaissance qu'il obtient? Oui, cela fait une différence. Une part de la lutte des femmes pour la reconnaissance de leur place dans le monde de travail a consisté en des distinctions faites sur des termes comme «chairman, chairperson, fireman, firefighter, policeman, police officer», et l'utilisation du «il» comme neutre, en faveur du terme réellement neutre de «personne». Pendant que certaines personnes affirment que ces batailles sont triviales et seulement de la sémantique féministe, pour la plupart, elles furent des étapes significatives dans la lutte des femmes pour l'égalité dans le travail rémunéré et ne concernent pas seulement le statut des femmes dans la société, mais aussi leur perception d'elles-mêmes dans la société. C'était et c'est toujours une question de principe. L'idée que le travail est du travail, qu'il soit rémunéré ou non, est aussi une question de principe qui se répercutera dans notre société comme il entraînera une réévaluation fondamentale de notre compréhension du travail productif personnel à l'économie. C'est la prochaine étape dans la lutte pour notre égalité.

### Répondre aux questions; différentes stratégies

Dans le déroulement de nos projets *Count us in! 1 and 11* et *Step by Step*, celles d'entre nous à MOW qui avons travaillé sur ces projets en sommes venues à voir la mesure du travail non rémunéré comme une stratégie. C'est une stratégie qui utilise les outils du modèle économique dominant pour obtenir une formelle reconnaissance économique et légale du travail non rémunéré en tant que travail. Nous croyons que le recensement rendra le travail non rémunéré des femmes visible - en chiffres, actuellement et inévitablement - et c'est dans notre plus grand intérêt que ce travail soit mesuré aussi précisément que possible. Nous encourageons les femmes à répondre à la question 30. L'approche de nos partenaires de coalition le *B.C. Voice of Women*, avec leur projet «Who Owns Women's Work», est moins accommodante. Outrées par les distinctions et les affirmations implicites faites dans la section les activités du marché du travail, elles ont planifié une stratégie pour continuer de protester. Elles (endossées par leurs partenaires québécoises, *AFEAS*) suggèrent dans leur feuillet «Let's Make The census a Women's Census» que les femmes remplissent la section sur les activités du marché du travail plutôt que de passer ces questions comme Statistique Canada demande de le faire si elles ne s'appliquent pas (i.e.: si vous n'êtes pas sur le marché du travail). Le feuillet suggère de répondre aux questions 31 à 45 «d'une manière créative» mais «aussi franchement que possible pour refléter le travail que vous faites réellement».

## Au-delà du recensement

Il y a des limites légitimes à ce qui pourra être fait avec l'information obtenue sur le travail non rémunéré. Il n'y a pas de garantie que les données sur le travail non rémunéré seront utilisées pour promouvoir l'égalité des femmes, elles ne seront peut-être pas utilisées du tout. Elles peuvent seulement offrir une reconnaissance symbolique pour apaiser les femmes, plutôt que pour changer la manière dont la société conçoit et organise le travail. Elles peuvent en fait être utilisées pour glorifier le rôle traditionnel des femmes renforçant et institutionnalisant davantage notre inégalité. Cette inquiétude montre clairement que les femmes doivent jouer un rôle actif en décidant comment le travail doit être mesuré, comment il doit être évalué, et comment les résultats de l'enquête doivent être utilisés. Comme MOW l'a préconisé dès notre premier bulletin *Kitchen Table Revolution*, les femmes doivent faire partie du processus. Quand les données du recensement seront publiées en 1998, ce sera à nous à nous assurer que nous prendrons ces données et travailleront avec elles. Ce sera à nous à nous assurer que Statistique Canada ne croit pas le sujet clos une fois le recensement complété: nous devons demander que les questions sur le travail non rémunéré seront rendues plus compréhensives et qu'elles soient incluses dans les recensements subséquents. Et c'est à nous de prendre l'information et de l'utiliser pour revendiquer des politiques qui avantagent l'égalité des femmes et nous supportent dans nos différents rôles, responsabilités et travail dans la société.

### Sources

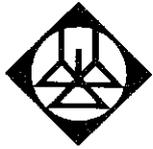
Statistique Canada, *Census 1996, Questions and reasons why questions are asked*, 1995.

Barbara Little and Maria Abbott, B.C. Voice of Women «*Who Own's Women's Work*» Project.

Reprinted with permission

Tkt Kitchen Table Revolution

Special Census Issue, May 1996.



**AFEAS**

**LES RECOMMANDATIONS  
DE  
L'ASSOCIATION FÉMININE  
D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFEAS)  
PRÉSENTÉES À  
STATISTIQUE CANADA**

***LE CONTENU DU RECENSEMENT DE 2001***

**Juillet 1998**

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale vous transmet les recommandations suivantes exprimées au nom de ses 20 000 membres réparties dans 450 localités du Québec. Nos recommandations portent sur les aspects suivants:

1. Pertinence du maintien de la question 30 sur les activités reliées au travail à la maison
2. Modifications proposées à la question 30 du recensement de 1996
  - a) une proposition pour le titre de cette question;
  - b) question 30 a): ajout de l'aspect administratif avec exemples appropriés;
  - c) question 30 b) ajout d'exemples illustrant les soins aux enfants malades;
  - d) ajout d'une sous-question 30 d) sur les soins prodigués à des personnes adultes ayant des problèmes de santé.
3. Pertinence d'une question sur le travail bénévole.

## **1. PERTINENCE DE LA QUESTION 30 SUR LES ACTIVITÉS RELIÉES AU TRAVAIL À LA MAISON**

### ***Une reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré***

Plusieurs raisons motivent notre position. Le recensement permet une cueillette de données auprès de toute la population contribuant par ce processus même à une reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré qu'aucune autre enquête ou campagne de sensibilisation ne peut permettre.

À une époque où le travail non rémunéré augmente, où, de plus en plus, nos gouvernements se retirent des services de santé, des services sociaux et de l'éducation, où les membres de la famille sont appelés à apporter leur contribution non rémunérée pour prendre la relève, il apparaît primordial aux membres de notre association qu'une telle question soit maintenue dans chaque questionnaire de recensement. Les données fournies par le recensement et par les enquêtes sociales sont précieuses pour comprendre l'ampleur du travail accompli au foyer ainsi qu'aux soins dispensés aux proches par les familles. Elles permettront de donner une valeur à ce travail afin de permettre l'accès à des mesures sociales de nature à le reconnaître: régime de pensions, compensations dans le cadre du virage ambulatoire... Elles pourront également contribuer à identifier les besoins des personnes qui accomplissent ce travail favorisant ainsi la mise en place, à leur intention, de mesures de support aussi bien communautaires que privées à leur intention.

Nous accordons une grande importance à l'enquête sociale qui permet une évaluation plus poussée du travail non rémunéré et nous tenons également au

maintien de telles enquêtes. Cependant, la présence d'une question dans le recensement est essentielle à notre avis pour reconnaître l'importance du travail à la maison et pour contribuer à rendre visible chacune des composantes de ce travail. Les membres de l'AFEAS réclament une telle question depuis 1992.

***Une sensibilisation à l'inégalité dans le partage du travail non rémunéré largement accompli par les femmes***

Notre association est particulièrement sensible au fait que ce sont encore les femmes qui effectuent la plus grande part du travail accompli à la maison, travail actuellement invisible, parce que non rémunéré et non comptabilisé dans les comptes nationaux. Une question dans le recensement favorisera une prise de conscience sur l'inégalité qui existe dans le partage entre les femmes et les hommes des tâches non rémunérées et contribuera peut-être à un meilleur partage. Elle permettra également une revalorisation du travail rémunéré traditionnellement féminin qui subit les effets de la non reconnaissance de ce même travail fait sans rémunération par les femmes, dans les familles. Cette non reconnaissance n'est pas étrangère à la pauvreté des femmes.

***Une plus grande visibilité pour le travail non rémunéré effectué à la maison***

Les résultats du recensement sont largement diffusés. Ils rejoignent une plus grande partie de la population que ne le font les résultats des autres enquêtes. Leur diffusion et les commentaires qu'ils suscitent dans les médias contribuent à augmenter la visibilité du travail non rémunéré.

**2. MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA QUESTION 30 DU RECENSEMENT 1996**

Quelques modifications nous paraissent souhaitables pour améliorer la portée de cette question.

A) ***Le titre de la question : Activités reliées au travail à la maison.***

Nous proposons ce titre car nous voyons dans le titre utilisé pour le recensement 96 (*Activités à la maison*) un prolongement de l'ambiguïté qui fait que le travail non rémunéré effectué à la maison et auprès des siens n'est pas véritablement considéré comme un travail. En l'intitulant *Activités reliées au travail à la maison*, cette ambiguïté disparaît et permet de reconnaître le travail fait comme un véritable travail productif pour la famille et pour la société.

B) ***Ajout à la question 30 a)... et à l'administration de la maison...***

Suivant notre proposition, la question pourrait se lire:

30 a) aux travaux ménagers, à l'entretien *et à l'administration de la maison*, à l'entretien du jardin pour les membres du ménage ou par d'autres personnes, sans rémunération.

Cet ajout ne fait que clarifier la question qui interpelle déjà l'aspect administratif du travail à la maison, un exemple donné en fait foi: *faire la*

*comptabilité*. Un exemple supplémentaire pour illustrer cet aspect serait utile.

C) **Ajout d'exemples à la question 30 b) pour illustrer les soins dispensés à des enfants malades, handicapés...**

Les exemples donnés se limitent à des soins quotidiens à des enfants en bonne santé. Elle n'exclut pas les soins à des enfants malades. Cet aspect serait cependant plus explicite si des exemples faisaient allusion à de telles situations.

30 b) ajouter aux exemples: soins à prodiguer à des enfants malades, à des enfants handicapés, transport effectué pour conduire à l'hôpital un enfant nécessitant des traitements spécialisés...

D) **Ajout à la question 30 d'une sous-question supplémentaire afin d'inclure au recensement les soins prodigués à une ou à des personnes adultes ayant des problèmes de santé.**

La question pourrait se lire:

30 d) à offrir des soins ou de l'aide à une ou plusieurs personnes adultes ayant des problèmes de santé, sans rémunération.

Les questions 30 b) et 30 c) visent les soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées. Cependant les soins prodigués à des adultes sont complètement oubliés. Pourtant dans le cadre du virage ambulatoire, cette situation est de plus en plus fréquente et l'état fait appel à la collaboration des membres de la famille, surtout les femmes, qui doivent prendre la relève par exemple, après un séjour écourté à l'hôpital ou pour prendre soin, sans rémunération, d'une personne malade qui suit des traitements avancés en médecine de jour. Des exemples devraient permettre de bien comprendre les diverses situations possible.

3. **PERTINENCE D'UNE QUESTION SUR LES ACTIVITÉS RELIÉES AU TRAVAIL BÉNÉVOLE**

Les membres de notre association se sont prononcées en faveur d'une telle question en adoptant une résolution en ce sens lors de l'assemblée générale de 1997. La question devrait permettre aux citoyennes et citoyens de faire part du nombre d'heures qui ont été consacrées à des activités volontaires dans leur communauté. La réduction de l'engagement des gouvernements à tous les paliers, fédéral, provincial et municipal, accroît le nombre de besoins qui doivent être comblés par le bénévolat.

Le travail bénévole contribue à la richesse de notre pays. Même si Statistique Canada lui a déjà consacré deux enquêtes spécifiques, il nous apparaît important que le questionnaire de recensement qui est adressé à toute la population à travers le Canada propose une question sur ce sujet. Elle permettrait de reconnaître l'importance de ce travail sur lequel les gouvernements comptent, de le valoriser et de reconnaître ainsi le mérite des personnes qui l'accomplissent. Les données recueillies régulièrement à chaque recensement permettront de rendre compte de l'ampleur du bénévolat

qui est réalisé et de le rendre visible. Cette demande n'exclut pas le besoin d'enquêtes plus poussées réalisées régulièrement afin d'identifier les secteurs où l'activité bénévole est le plus nécessaire de même que pour mettre en évidence les besoins des bénévoles.

Ces données, jointes à celles sur le travail non rémunéré accompli dans les familles et sur celles du travail rémunéré permettraient d'en arriver à un système de compte du travail global autant rémunéré que non rémunéré accompli par les femmes et par les hommes qui traduirait d'une manière plus juste la valeur de l'ensemble du travail produit.